



Sensibilité politique

Luxembourg, le 18 octobre 2021

Concerne : Heure de questions du 19 octobre 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous envoie par la présente les questions que j'aimerais adresser à Madame la ministre de la Santé et Monsieur le ministre de la Sécurité sociale.

En juillet 2015, au cours de son mandat la ministre de la Santé Lydia Mutsch a ouvert la voie à une possibilité de remboursement de la psychothérapie. L'annonce de la ministre s'est faite dans le sillage de la loi sur la psychothérapie permettant la reconnaissance sous conditions de la profession du/de la psychothérapeute au Luxembourg. Depuis cette date les négociations au niveau de la sécurité sociale sont en cours, mais n'ont pas encore abouti à une solution concrète. En novembre 2020 un projet de règlement grand-ducal portant réglementation des relations entre la CNS et le groupement représentatif de la profession de psychothérapeute avait été rédigé par le ministère de la Sécurité sociale qui s'est à nouveau soldé par un non-accord. Selon la fédération des psychothérapeutes (FAPSYLUX) et l'avis du Conseil d'État le Règlement en question règlementerait de manière trop restrictive les conditions de remboursement des prestations psychothérapeutiques¹. La suite des négociations demeure inconnue. De fait, la psychothérapie n'est actuellement toujours pas remboursée au Luxembourg.

En même temps, différentes études et sondages directement en rapport avec l'impact de la Covid-19 sur la santé mentale au Luxembourg en provenance du LISER², mais aussi très récemment de l'Unicef dans son rapport sur la santé mentale des mineur.e.s et jeunes³, constatent une forte augmentation de troubles mentaux, une dégradation générale de la santé mentale de la population et une recrudescence des demandes de consultations de psychothérapie parmi la population. En témoignent également la surcharge même avant la crise sanitaire des services psychiatriques des hôpitaux et les listes d'attentes pour les traitements remboursables, destinés à accompagner et encadrer les personnes malades tout au long de leur vie tout en leur permettant de mener une vie autonome. D'autres organisations

¹ Il s'agit de dispositions visant (i) à restreindre la prise en charge des prestations du psychothérapeute aux seules prestations faites sur ordonnance médicale, (ii) à obliger le psychothérapeute à présenter un plan de prise en charge à la CNS avant de pouvoir débiter le traitement ou (iii) à définir les catégories de troubles mentaux pouvant être pris en charge.

² Selon un sondage réalisé par le l'université du Luxembourg, un tiers des sondés affirment avoir vu leur santé mentale se dégrader pendant le confinement.

³ Selon ce rapport, 16,5% des jeunes âgé.e.s entre 10 et 19 ans - au total 10.975 garçons et filles - souffrent de problèmes de santé mentale au Luxembourg.

conventionnées par le Ministère de la Santé comme le Planning Familial qui offrent gratuitement des consultations psychothérapeutiques se trouvent également face à une nette augmentation des demandes.

Le 12 octobre 2021, à l'occasion du discours du Premier Ministre sur l'État de la Nation à la Chambre des Députés, le Premier Ministre a affirmé que la santé mentale de la population luxembourgeoise ne passerait pas à la trappe sans pour autant annoncer des initiatives pour faciliter l'accès de tous à une meilleure santé mentale.

Partant, je voudrais poser les questions suivantes à Madame la ministre de la Santé et à Monsieur le ministre de la Sécurité sociale :

1. Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils me confirmer que le remboursement de la psychothérapie est toujours un objectif envisagé par le gouvernement ?
2. Dans l'affirmative, quand le remboursement de la psychothérapie entrera-t-il en vigueur ?
3. Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils me renseigner sur l'état d'avancement des négociations entre la CNS et FAPSYLUX ? Quelles sont les prochaines démarches envisagées par les ministres compétents ?
4. Madame et Monsieur les Ministres prévoient-ils des mesures d'urgence pour venir plus directement en aide aux personnes devenues de plus en plus nombreuses à demander à consulter un.e. psychothérapeute ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,



Nathalie Oberweis
Députée